

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION
DES VICE-RECTEURS ET DES DIRECTEURS ADJOINTS
DE LA POST-GRADUATION DU 02 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt et le deux du mois de juillet à dix heures, s'est tenue en visioconférence au siège du rectorat de l'Université Oran 1 Ahmed Ben Bella, une réunion des Vice-recteurs et des Directeurs-adjoints de la post-graduation relevant de la CRUO sous la direction de M. SAIDI Djamel, Président de la Commission de Post-graduation et de la Recherche Scientifique (CPGRS).

Ordre du jour :

Préparation de la rentrée universitaire 2020-2021 : Programme de formation doctorale.

Référence : Note méthodologique n°51 du 21 juin 2020, relative à la préparation de la rentrée universitaire 2020-2021

-----ooo0ooo-----

Le contexte de la crise sanitaire induit par la pandémie du coronavirus Covid-19 a incité la CRUO à digitaliser les rencontres de ses membres à travers des réunions en ligne, notamment pour la Commission de la post-graduation et de la recherche scientifique (CPGRS)

Pour cette rencontre, le point focal a été installé au niveau de la salle de réunion du rectorat avec la présence du Président de la Commission et de quatre membres du bureau de la CRUO.

Ont participé à cette réunion depuis leurs établissements respectifs les membres suivants :

- M. TABELOUINA Mohamed, VRPG de l'Université Oran2
- M. TIDJANI Abdelatif, VRPG de l'USTO
- M^{me}. MANKOUR Nadia, représentant le VRPG de l'Université Oran 1
- M. REDOUANE Bachir, VRPG de l'Université de Tlemcen
- M. BOUZIANI Merahi, VRPG de l'Université de Sidi Bel Abbès
- M. BENDERDOUCHE Noureddine, VRPG de l'Université de Mostaganem
- M. AIT AMAR MEZIANE Mohamed, VRPG de l'Université de Tiaret
- M. MEZOUAR Abdelkader, VRPG de l'Université de Saida
- M. BASSOU Abdessalam, VRPG de l'Université de Béchar
- M. HASSANI Hocine, VRPG de l'Université de Chlef

- M. BOUDAOU Brahim, DAPG du Centre Universitaire de Relizane
- M. KADRI Riadh, DAPG du Centre Universitaire de Maghnia
- M. LOGAB Djilali, DAPG du Centre Universitaire de Tissemsilt
- M. NAIT BRAHIM Boussad, DAPG du Centre Universitaire de Ain Témouchent
- M^{me}. MOULAI Amina, DAPG du Centre Universitaire d'El Bayadh
- M. KAID Noureddine, DAPG du Centre Universitaire de Naâma
- M. MALKI Mimoun, DAPG de l'ESI_SBA
- M. METAICHE Mohammed El Amine, DAPG de l'ESM-Tlemcen
- M. LITIM Miloud, DAPG de l'ESA-Mostaganem
- M. KAROUI Arezki, Secrétaire Permanent de la CRUO
- M. BERRACHED Amine, Bureau de la CRUO
- M^{lle} BOULEKHRAS Hafida, Bureau de la CRUO
- M. GUERI Tarik, Bureau de la CRUO

Participation exceptionnelle depuis le siège du MESRS :

- M. KHETTAL Messaoud, S/Directeur de la formation doctorale

----- oooOooo -----

En préambule, M. le Secrétaire Permanent de la CRUO a adressé un mot de bienvenu et de remerciements aux participants à la réunion.

La parole a ensuite été donnée à M. le Président de la Commission qui a ouvert la séance en souhaitant également la bienvenue à tous les participants, et en remerciant particulièrement M. le Sous-Directeur de la formation doctorale (MESRS) qui a accepté de se joindre à cette réunion dans le but d'apporter des éclaircissements complémentaires sur certains points relatifs à l'opération de préparation des offres des formations doctorales au titre de l'année universitaire 2020-2021.

I. Lecture commune des dispositions contenues dans la note méthodologique n°51/DGEFS/DFDHU du MESRS en date du 21 Juin 2020.

Au cours de la première partie de la réunion, M. le Président de la CPGRS a procédé à la lecture des dispositions contenues dans la note méthodologique de cadrage de la préparation des offres de formation doctorale, en mettant en exergue particulièrement les nouvelles dispositions du texte par rapport à celles des années précédentes.

II. Débat autour des questionnements et préoccupations des participants.

Suite à la lecture de la note de cadrage, un riche débat général s'ensuit.

La participation au débat de M. le Sous-Directeur de la formation doctorale a été très utile sur certains points importants évoqués par les participants.

Parmi les préoccupations importantes soulevées, on note les points suivants :

1.- Nombre minimum et nombre maximum de spécialités par formation doctorale :

Pour être éligible, toute nouvelle offre de formation doctorale (nouvelle demande d'habilitation) au titre de l'année universitaire 2020-2021 devra engager **au moins 03 spécialités/filière** (cf. dispositions de la note n° 187 en date du 07 mars 2018), (sauf pour les filières à une ou deux spécialités) et au **maximum 05 spécialités/filière**, à raison d'au moins 03 postes par spécialité.

2.-Reconductions automatiques :

-Les offres de formations habilitées pour la 1^{ère} fois en 2019-2020

-Les offres de formation habilitées en 2018-2019 et ayant fait l'objet d'une 1^{ère} reconduction en 2019-2020

Seront systématiquement reconduites pour l'année universitaire 2020-2021.

Toutefois, les responsables des formations auront la main via la plateforme nationale PROGRES:

-soit pour valider la reconduction de l'offre de formation telle qu'elle a été formulée antérieurement,

-soit encore pour apporter des modifications à la composante humaine, au nombre de postes, au(x) laboratoire(s) de soutien en cas de nécessité. Ils peuvent également modifier le nombre de spécialités (en plus ou en moins), mais tout en restant dans le cadre de l'observabilité des critères de recevabilité définis.

3.- Grade du responsable du CFD :

Il est **hautement souhaitable** que le responsable du CFD soit un enseignant-chercheur de grade Professeur. Toutefois et à défaut, il peut être admis que le CFD soit présidé par un enseignant-chercheur de grade maître de conférences A. De même, cette disposition particulière n'exclut pas le cas où la présidence du CFD puisse être assurée par un enseignant-chercheur MC-A alors même que parmi les membres de ce CFD certains sont du grade de Professeur. En tout état de cause, la décision finale revient à l'établissement de rattachement de la formation doctorale.

4.-Demande de gel de formation:

Toute demande de gel (en particulier lorsqu'elle est formulée juste après une première habilitation) implique **systématiquement la fermeture** de la formation doctorale. En conséquence, toute nouvelle demande ultérieure devra être formulée sous forme d'une nouvelle habilitation. Aussi, il a été suggéré de supprimer le terme «gel» et de le remplacer par «fermeture» en prévision de la prochaine note de cadrage.

5.-Grades et affiliation des membres du CFD aux laboratoires de recherche :

Il est fait obligation à tout membre du CFD d'être de rang magistral et d'être obligatoirement affilié à un laboratoire de recherche.

6.-Convention PDI :

En réponse à la question relative à la convention PDI, les participants ont été informés que cette forme de convention n'est plus d'actualité et que la fiche de contrôle parle de «convention de partenariat» qui est exigible lorsque le laboratoire de soutien est externe à l'établissement de domiciliation de la formation doctorale.

7.- Date limite de validation des offres de formation doctorale

Les participants ont été informés que la date limite de validation des offres de formation via PROGRES a été fixée au 19 juillet 2020 eu égard à la date de départ en congé des enseignants fixée au 12 Juillet 2020.

L'ensemble des participants considère que la période impartie à cette opération est trop courte. Aussi, il a été demandé avec insistance de prolonger la période de validation par les services de la post-graduation **jusqu'au 30 Juillet 2020**. Ce délai supplémentaire permettra d'opérer les corrections administratives avant de soumettre les dossiers des offres à l'expertise au niveau des CRUs au mois de septembre 2020.

8.-Problèmes techniques liés à la plateforme PROGRES:

En réponse aux différentes préoccupations des participants relatives à la plateforme, notamment celles soumises par le chat (canevas des directeurs de thèses en cours et des échéanciers, cellules de saisie relatives aux examens, ...), il a été retenu qu'en cas de problème technique lié à l'usage de la plateforme PROGRES, il faut saisir directement le responsable au niveau du MESRS avec une copie pour information à la CRUO.

Avant de clôturer la rencontre tenue en visioconférence, M. le Président de la CPGRS a vivement remercié tous les participants pour leur collaboration, tout en considérant que la réunion a été très bénéfique. Il a en outre remercié M. le Sous-directeur de la formation doctorale du MESRS pour sa contribution efficace à la réussite de la réunion.

La séance est levée à 12h30.

Fait à Oran, le 04 Juillet 2020

Le Président de la Commission de la Post-
Graduation et de la recherche scientifique de la
CRUO

Prof. SAIDI Djamel

